

## La Municipalité de Moudon prend des mesures d'économies d'énergie

**La Municipalité de Moudon a décidé des premières mesures d'économies d'énergie conformément aux recommandations du Conseil d'Etat qui a annoncé la stratégie cantonale pour la gestion du risque de pénurie d'énergie le 28 septembre 2022. Face à la crise énergétique annoncée, la Municipalité élabore également un plan de continuité des activités (PCA) pour garantir le fonctionnement de l'administration communale en cas de pénurie.**

La Municipalité de Moudon prend des mesures concrètes pour diminuer la consommation d'électricité et de chaleur dans le but d'économiser de l'énergie. Afin de montrer l'exemple, les premières mesures concernent l'administration communale, les bâtiments communaux, l'éclairage public et la patinoire.

Au sein de l'administration communale et des services communaux, la Municipalité sensibilise le personnel aux bonnes pratiques destinées à réduire le gaspillage d'énergie en particulier sur l'utilisation des appareils et des installations électroniques. Dans les bâtiments communaux, la température de référence sera de 20°C, excepté pour l'Eglise St-Etienne où la température est limitée à 18°C. A noter aussi que les chauffages électriques d'appoint sont interdits et l'usage des ascenseurs est restreint. A propos des bâtiments scolaires, les mesures entreront en vigueur le 31 octobre prochain avec une limitation de la température dans les salles de classe à 20°C et à 17°C pour les salles de gymnastique.

Par ailleurs, la Municipalité a prévu dans le courant du mois d'octobre, soit de réduire l'éclairage public ou de l'éteindre, selon les possibilités techniques et dans le respect des normes de sécurité. Notamment, une partie de l'éclairage public ne pourra pas être éteint aux abords des passages pour piétons. A relever aussi que la Municipalité renonce à l'éclairage des monuments, en particulier l'Eglise St-Etienne et à l'éclairage des fêtes de fin d'année. En revanche, le sapin installé habituellement sur la place du Marché durant cette période est maintenu.

De plus, la Municipalité a décidé, à regret, de renoncer à l'installation de la patinoire sous la Grenette pour l'hiver 2022-2023 en raison de sa forte consommation en électricité.

Les mesures seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation et des décisions prises sur le plan fédéral et cantonal.

La Municipalité recommande à la population et aux entreprises de suivre les recommandations de la Confédération pour réduire la consommation d'énergie.

La Municipalité

Renseignements : Carole Pico, syndique, 079.817.19.99

Moudon, le 4 octobre 2022